

## COMMUNE DE CAPPELLE-EN-PEVELE

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2024

CONVOCAION DU 12 DECEMBRE 2024

Le mercredi 18 décembre 2024, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du conseil en mairie de Cappelle-en-Pévèle.

Présidence de Monsieur Bernard CHOCRAUX, Maire

Nombre de conseillers : 19

### Présents :

Monsieur Bernard CHOCRAUX, Madame Laetitia THELLIER-CUVELIER, Monsieur Paul BAERT, Madame Peggy GELEZ, Monsieur Bruno CHACORNAC, Monsieur Jean-Pierre ROCHE, Madame Annie BROUTIN, Madame Maria DA SILVA MARTINS, Madame Christine CARON, Monsieur Alexandre BOUVRY (arrivé à 19h30), Madame Elodie DELATRE, Madame Céline SINIARSKI, Monsieur Dominique LA GANGA, Madame Isabelle PERAL, Monsieur Vincent GOHIER, Monsieur Christophe OLIVE, Madame Julie DELTOUR

### Procurations :

Monsieur François DESPREZ donne procuration à Monsieur Bernard CHOCRAUX

Monsieur François HENRIQUET donne procuration à Madame Laetitia THELLIER-CUVELIER

**Secrétaire de séance :** Madame Julie Deltour

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h33.

Il remercie les élus de leur présence.

### Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 15 novembre 2024.
2. [FINANCES] Délibération annule et remplace la délibération 49/2024 autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.
3. [FINANCES] Délibération Budgétaire Modificative N°1.

4. [FINANCES] Délibération sur table : Vote d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1000 € à l'attention de La Croix Rouge pour les habitants de Mayotte sinistrés après le passage du cyclone Chido, les 13 et 14 décembre 2024.

**Point N°1 : Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 15 novembre 2024.**

Monsieur le Maire rappelle les points abordés lors du précédent conseil municipal et demande s'il y a des questions.

Le compte rendu du conseil municipal du 15 novembre 2024 est adopté avec 17 voix pour et une abstention.

**Point N°2 : [FINANCES] Délibération annule et remplace la délibération 49/2024 autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.**

La Préfecture nous demande de préciser dans une délibération de remplacement sur quelles imputations nous autorisons les dépenses d'investissement.

Le montant d'autorisation délibéré lors de la séance du conseil municipal du 15 novembre 2024 est de 723 816,50 € (25% du budget d'investissement prévu en 2024).

Par conséquent, il est précisé dans la nouvelle délibération la ventilation suivante : 20 000 € au chapitre 20 et 703 816,50 € chapitre 21.

Cette délibération annule et remplace celle du 15 novembre 2024.

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Le présent article s'applique aux régions, sous réserve des dispositions de l'article L 4312-6.

Rappel des éléments d'investissement constitutifs du budget principal 2024 :

- Montant budgétisé, dépenses d'investissement 2024 (hors chapitres 041 et 16) :  
2 895 266 €.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur de 25% du budget d'investissement 2024 soit 723 816,50 € et d'affecter cette somme comme suit :

Chapitre 20 : 20 000€

Chapitre 21 : 703 816,50€

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (18 voix pour) :**

- Accepte les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus ;
- Précise que toutes les dépenses engagées seront inscrites au BP 2025.

### **Point N°3 : [FINANCES] Délibération Budgétaire Modificative N°1.**

La collectivité a versé une avance sur marché d'investissement en 2024 d'un montant de 36 000 €.

La récupération d'avance sur marché est une opération d'ordre budgétaire qui nécessite la présence de crédits budgétaires au chapitre globalisé 041.

L'avance doit être récupérée (sauf dispositions contraires dans le CCAP) dès que le marché

arrive à 65 % d'exécution et avant qu'il ne dépasse 80 % de son exécution ou lorsqu'il y a recours à un sous-traitant en proportion de sa part exécutée.

En l'espèce, l'avance doit être récupérée mais les crédits au 041 ont été omis dans les prévisions budgétaires.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver les virements de crédits suivants :

En section d'investissement

Opération d'ordre budgétaire

Dépenses : Chapitre 041 Article 2151 +36 000 €

Recettes : Chapitre 041 Article 238 +36 000 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité (18 voix pour) les virements de crédits ci-dessus.**

**Point N°3 : [FINANCES] Délibération sur table : Vote d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1000 € à l'attention de La Croix rouge pour les habitants de Mayotte sinistrés après le passage du cyclone Chido, les 13 et 14 décembre 2024.**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Vu l'urgence de la situation,

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet événement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Cappelle-en-Pévèle tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, il est proposé au conseil municipal de Cappelle-en-Pévèle de contribuer à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

Faire un don d'un montant de 1000 € à la Croix Rouge Française (75678 Paris Cedex 14).

Après avoir entendu ce rapport, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité (18 voix pour) ce soutien à la population de Mayotte et autorise Monsieur le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

#### **Questions Diverses :**

**Monsieur Bernard CHOCRAUX**

**Maire de Cappelle-en-Pévèle**

Il est proposé aux élus une visite de la salle des fêtes d'Attiches le samedi 21 décembre, départ 9h en mairie.

**Monsieur Bruno CHACORNAC**

**5ème Adjoint : Culture et Tradition**

Une exposition photos aura lieu du 1<sup>er</sup> au 15 février 2025 en médiathèque (photos anthropophiles), dans le cadre du Projet Initiative Citoyenne, porté par Monsieur Bouvry.

La semaine musicale aura lieu du 20 au 25 mars 2025.

Concert lors de la fête du village le samedi 25 mai 2025.

**Madame Peggy GELEZ**

**4ème Adjointe : Vie Associative Sportive et Culturelle**

Salle polyvalente : nous avons régulièrement des retours concernant le bruit, et en particulier par un riverain. Une réflexion est proposée aux élus, Il est rappelé que cette location apporte des recettes. Aucun changement pour le moment.

Demande de prêt gracieux de la salle polyvalente, de Mlle Augez dans le cadre de sa participation à Miss Petite Universe Nord Pas de Calais 2025. Le conseil est favorable au prêt gracieux, pour deux dimanches sous réserve de convention, sous la responsabilité des parents et d'entretien des locaux.

*Arrivée de Monsieur Alexandre BOUVRY à 19h02.*

Un particulier loue la salle des fêtes le 31 mai et 1<sup>er</sup> juin 2025, sachant que le tarif hiver se termine au 31 mai et le tarif été commencé le 1<sup>er</sup> juin. Le conseil est favorable à l'application du tarif été dans ce cas précis.

**Monsieur Paul BAERT**

**3ème Adjoint Urbanisme et Gestion des Ressources Humaines**

Nous avons proposé un partage de frais pour le changement de dalles en trottoir, suite à la réalisation de la construction de deux maisons. La commune a proposé aux riverains de répartir les frais en trois parties, les deux riverains ont accepté. Les travaux ont été réalisés. Finalement, un riverain s'est retiré.

**Mme Maria DA SILVA MARTINS**

**Conseillère Déléguée à la Communication et au Zéro Déchet :**

Quelques informations suite à la réunion CCPC :

- Le salon de l'éco-construction de la CCPC se fera en mars 2025 et non en octobre prochain.
- La CCPC nous propose de communiquer nos évènements via l'office du tourisme.
- Le recrutement d'animateurs pour les centres aérés se réalisera via une application.

La commission communication poursuit le travail sur la cartographie des cheminements de la commune puis ajout d'un document recensant les circuits de randonnées possibles.

Pour rappel les articles et photos pour le bulletin municipal sont attendus pour la fin du mois de janvier 2025.

**Madame Laetitia THELLIER-CUVELIER**

**2ème Adjointe : Éducation et Citoyenneté**

Les festivités de Noël se termineront le 19 et 20 décembre 2024 avec l'organisation du goûter de Noël.

**Monsieur Jean-Pierre ROCHE**

**Conseiller Délégué à la Voirie, à la Propreté Urbaine et à la Sécurité**

Remercie les élus pour leur aide dans le cadre de la distribution des bons et coquilles aux aînés.

Dans le cadre des parcours cyclistes de Paris Roubaix et du Tour de France, une demande a été faite pour reconnaître les pavés de Cappelle-en-Pévèle.

Les travaux de plantations en régie de la rue de l'égalité et de la rue de la Libération sont en bonne voie.

Les travaux de la rue de la Ladrerie : Pour rappel, les conditions météorologiques ne permettent pas de finir le chantier de suite – notamment le marquage au sol. L'enrobé jaune ne pourra peut-être pas être réalisé avant le printemps, les riverains sont informés.

**Monsieur Alexandre BOUVRY**

**Conseiller Délégué au Patrimoine Bâti et aux Constructions Neuves**

Salle des sports : Les expertises judiciaires sont en cours. Un rendez-vous est posé le 19/12/24. La deuxième expertise suivra.

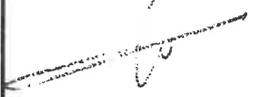
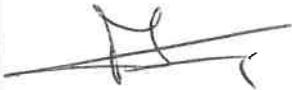
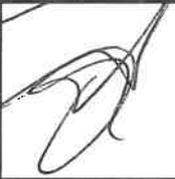
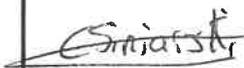
Contrôles annuels en cours, à l'aide de Cyrille.

Fin du conseil à 19H24

**TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉCISIONS :**

<b>INTITULÉ DE L'ACTE</b>	<b>N° DELIBERATION</b>
<b>[FINANCES]</b> Délibération annule et remplace la délibération 49/2024 autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.	63/2024
<b>[FINANCES]</b> Délibération Budgétaire Modificative N°1.	64/2024
<b>[FINANCES]</b> Délibération sur table : Vote d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1000 € à l'attention de La Croix rouge pour les habitants de Mayotte sinistrés après le passage du cyclone Chido, les 13 et 14 décembre 2024.	65/2024

### ÉLUS PRÉSENTS ET SIGNATURES

NOM	SIGNATURE	NOM	SIGNATURE
Bernard CHOCRAUX		François DESPREZ	Procuration à Monsieur Bernard CHOCRAUX
Laetitia THELLIER-CUVELIER		Paul BAERT	
Peggy GELEZ		Bruno CHACORNAC	
Jean-Pierre ROCHE		Dominique LAGANGA	
Annie BROUTIN		Maria DA SILVA MARTINS	
Christine CARON		Isabelle PERAL	
Alexandre BOUVRY		Vincent GOHIER	
Christophe OLIVE		Elodie DELATRE	
Céline SINIARSKI		François HENRIQUET	Procuration à Madame Laetitia THELLIER-CUVELIER
Julie DELTOUR			